RCS : SALON DE PROVENCE
Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00976
Numéro SIREN : 814 947 677
Nom ou dénomination : AB TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt 3030

AB TAXI

N°2065 - 2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes : ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) : ☐

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SARL AB TAXI
Adresse du principal établissement	Impasse DU CAGNAR 13300 SALON-DE-PROVENCE
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
26 JUIL. 2023
SALON-DE-PROVENCE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B - ACTIVITÉ — Si vous avez changé d'activité ☐ — Activités exercées : Taxi

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %	27 188	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					

2 - Plus-values — PV à long terme imposables au taux de 15 %

PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeune entreprise innovante	☐	Autre dispositif	☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	ZFU - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer	dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) : ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable				
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément du CGA		ECF	☐

Nom et adresse :		
- du Comptable :	Indép.	SA IN EXTENSO MEYREUIL Arteparc de Bachassons 13590 MEYREUIL
- du Conseil :		
- du CGA ou du viseur conventionné :		
- du prestataire :		

EURL AB TAXI
43 Impasse du Cagnar « Domaine la Borle »
13300 SALON de PROVENCE
06 33 45 78 46
SIRET 814 947 677 00039 - Agrt Sécu 132 58 14 71

Copie certifié conforme à l'original

AB TAXI

N°2065 BIS - 2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

J - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
ABATI NICOLAS GERANT 43 IMPASSE I	100						

K - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		**à 0 %**	**à 15 %**	**à 19 %**
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

AB TAXI

N°2033 A - 2023

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④	
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014	120 000	016	120 000	120 000	
Immobilisations corporelles	028	13 694	030	13 694	2 580	
Immobilisations financières (1)	040	1 700	042	1 700	1 700	
(5) TOTAL I	044	**135 394**	048	**13 694**	**121 700**	124 280
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	8 187	070	8 187		
Autres créances (3)	072	1 311	074	1 311	33 844	
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	46 196	086	46 196	29 986	
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	**55 694**	098	**55 694**	63 830	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	**191 088**	112	**13 694**	**177 394**	**188 110**

PASSIF			31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel		120	1 000	1 000
Écarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126	100	100
Réserves règlementées		130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132	128 494	112 843
Report à nouveau		134		
Résultat de l'exercice		136	23 110	15 651
Subventions d'investissement		137		
Provisions règlementées		140		
TOTAL I		142	**152 704**	129 594
Provisions pour risques et charges **TOTAL II**		154		
Emprunts et dettes assimilées (4)		156	8 953	25 399
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		166	1 885	3 534
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169 5 281	172	13 853	29 583
Produits constatés d'avance		174		
TOTAL III		176	**24 690**	58 516
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		180	**177 394**	**188 110**

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

N°2033 C - 2023

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts) | Désignation de l'entreprise : AB TAXI

I - IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	- Fonds commercial	400		402		404		406		
	- Autres	410	120 000	412		414		416	120 000	
Immobilisations corporelles	- Terrains	420		422		424		426		
	- Constructions	430		432		434		436		
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	- Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	- Matériel de transport	460	13 694	462		464		466	13 694	
	- Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 700	482		484		486	1 700	
TOTAL		**490**	**135 394**	**492**		**494**		**496**	**135 394**	

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	- Terrains	510		512		514		516	
	- Constructions	520		522		524		526	
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	- Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	- Matériel de transport	550	11 114	552	2 580	554		556	13 694
	- Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		**570**	**11 114**	**572**	**2 580**	**574**		**576**	**13 694**

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
				TOTAL	**596**	**585**	**597**	**599**

N°2033 D - 2023

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise :	AB TAXI

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	

Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B	780	

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984		- Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter	870	

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380	11 745
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	11 745
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	14 037
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	7 107
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

AB TAXI

N°2033 E - 2023

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	160 770
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	756
TOTAL I	106	**161 525**
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	80 204
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	3 350
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	48
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	**83 602**
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée — **TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)**	137	**77 924**
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	77 924

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE,
veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	161 525
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence du 01/01/2022	au	31/12/2022
Date de cessation	186	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

N° SIREN		814947677
Dénomination de l'entreprise		AB TAXI
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	Impasse DU CAGNAR
	- Code postal	13300
	- Ville	SALON-DE-PROVENCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou d'actions	
Adresse :	N° et voie				Pays	
	Code postal		Commune			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	MR	Nom patronymique / Prénom	ABATI NICOLAS				
Nom marital				% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	100
Naissance :	Date	08/09/1988	N° Département	13	Pays FR		
	Commune	SALON DE PROVENCE					
Adresse :	N° et voie	43 IMPASSE DU CAGNAR			Pays FR		
	Code postal	13300	Commune	SALON DE PROVENCE			

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant [x]

N° SIREN		814947677
Dénomination de l'entreprise		AB TAXI
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	Impasse DU CAGNAR
	- Code postal	13300
	- Ville	SALON-DE-PROVENCE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N° et voie			Pays	
	Code postal		Commune		

AB TAXI

N°2069 RCI - 2023

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant [x]

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	

PME au sens communautaire		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 31/12/2022

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux

Bénéficiaire		Intermédiaire	
Forme juridique / Dénomination		Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination		Complément de dénomination	
N° SIREN ou RNA		N° SIREN ou RNA	
N°, type et nom de voie		N°, type et nom de voie	
Complément de distribution		Complément de distribution	
Lieu-dit, hameau		Lieu-dit, hameau	
Code postal / Ville / Pays		Code postal / Ville / Pays	

Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2022

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Forme juridique / Dénomination		SARL AB TAXI	
Complément de dénomination			
N° SIREN		814947677	
N° de Téléphone		0633457846	
Adresse	- N°, Type et nom de voie	Impasse DU CAGNAR	
	- Complément de distribution	43	
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	13300 SALON-DE-PROVENCE	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	4932Z

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE

Code monnaie	EUR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2022

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2022

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2022

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2022

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

N°CALC219BF4 - 2023

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2022

Identification de la société		
Désignation de la société		AB TAXI
Numéro SIREN du principal établissement		814947677
Code NAF		4932Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie	
	- Complément de distribution	
	- Lieu-dit, hameau	
	- Code postal / Ville / Pays	

I - Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a.	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	27 188
b.	Dont plus-value nette à court terme	
c.	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d.	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e.	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f.	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre del'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit		
g.	Montant maximum exigible au taux réduit x durée del'exercice en mois / 12	42 500
h.	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i.	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit communautre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	27 188
j.	Dont résultat net imposable de la concession de licencesd'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k.	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de laconcession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
	TOTAL (h. + i. + j. + k.)	**27 188**

l.	**III - Bénéfices soumis au taux normal** **(a. - c. - h. - i.)**	

m.	**IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %** **(d. - j. - k.)**	

SARL AB TAXI
SARL Unipersonnelle au capital de 1 000€
Siège social : 43 IMPASSE DU CAGNAR
13300 SALON DE PROVENCE

***814 947 677* RCS**

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 22/07/2023

L'an deux mille vingt-trois
Le samedi 22 juillet,
À 19h00.

L'associé unique de la société AB TAXI, SARL au capital de 1 000 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 190 Route de Lambesc – 13 330 Pelissanne, s'est réuni au dit siège sur convocation qui lui a été adressé individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.
L'assemblée est présidée par M. ABATI Nicolas, le gérant.

Est présent :

- M. ABATI Nicolas, propriétaire de 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100,

Soit au total 1 associé présent ou représenté, totalisant la totalité des parts sociales.

Le gérant constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de la Gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Le gérant dépose sur le bureau les documents suivants :
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport du gérant ;

Le gérant déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le gérant donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Le gérant met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve les comptes dans leur ensemble se soldant par un bénéfice de 15 650.80 € et donne quitus au gérant de sa gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition de la Gérance, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 23 110.12 € de la manière suivante :

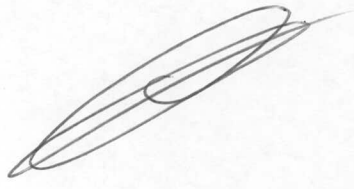
- au compte « autres réserves » 23 110.12 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

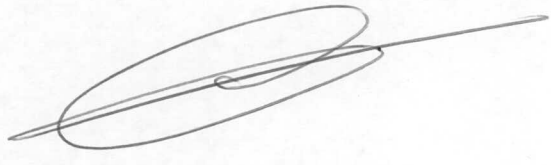
L'assemblée donne tous pouvoirs à M. ABATI Nicolas pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et les associés présents.

Signature de l'associé unique



Signature du gérant



Paraphes : NA

SARL AB TAXI
SARL Unipersonnelle au capital de 1 000€
Siège social : 43 IMPASSE DU CAGNAR
13300 SALON DE PROVENCE

***814 947 677* RCS**

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22/07/2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2022 et le bilan arrêté au 31 décembre 2022.

Nous vous rappelons que les comptes, le bilan, le rapport de gestion de la gérance et plus généralement tous les documents nécessaires, vous ont été envoyés en même temps que la lettre de convocation, ainsi que tous les documents nécessaires ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur et nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

I - EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT

Cette année 2022 se solde par un bénéfice de 23 110 €, pour un exercice comptable de 12 mois.

Notre chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 160 770 €. Nos produits d'exploitation s'élèvent à 161 525 €.

Nos frais généraux se sont élevés à 133 969 € et comprennent les postes suivants :

- Achat de Matières Premières : 0 €
- Autres achats et charges externes : 92 542 €
- Impôts et taxes : 4 891 €
- Salaires et traitements : 22 420 €
- Charges sociales : 11 489 €
- Dotations aux amortissements : 2 580 €
- Dotation pour dépréciation clients : 0 €
- Autres charges : 48 €

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 27 557 €.

Nos charges financières s'élevant à la somme de 725 € et nos produits financiers s'élèvent à la somme de 24 €, nos produits exceptionnels s'élèvent à la somme de 333 € et nos charges exceptionnelles s'élèvent à la somme de 0 €, le résultat courant avant impôts s'élève à la somme de 27 188 €.

Compte tenu de l'impôt sur les sociétés qui s'élèvent à la somme de 4 078 €, le résultat de l'exercice est un bénéfice de 23 110 €.

II - EXAMEN DU BILAN

A L'ACTIF :

Nos immobilisations s'élèvent en montant brut à la somme de 135 394 €, et à la somme de 121 700 € après amortissements.

Notre actif circulant s'élève à la somme de 55 694 €, stocks et en cours compris.

AU PASSIF :

Le capital est fixé à la somme de 1 000 €.

Le poste dettes s'élève à la somme de 24 690 €.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice, tels qu'ils vous ont été présentés, ainsi que les conventions visées aux articles L225-38 du Code de Commerce contenues dans un rapport dont il va vous être donné lecture, et donner quitus à votre président.

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la Loi et à nos statuts, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- au compte « autres réserves » 23 110.12 €

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires aux explications que vous jugerez utiles.

Nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons.

Signature



Paraphe : NA